



## Une mairie peut elle réclamer un règlement de copropriété pour délivrer une DP

Par **Hossegor**, le **05/02/2020** à **20:00**

Bonjour,

La Mairie de Bayonne me réclame le règlement de copropriété pour s'assurer de la compatibilité de mon projet avec ce règlement. Il me semble que le dossier ne devrait être regardé qu'au strict respect des règles du PLU et ou ABF. Que les rapports entre copropriétaires ressortent exclusivement du droit privé.

A noter qu'une première opposition a été faite aux travaux (points de détails architecturaux) que ne figure pas dans l'opposition de cette première DP de références à ce règlement de copropriété.

Cerise sur le gâteau des obstacles dressés, des pièces manquantes ont été réclamées sur ce second dépôt de dossier et cette demande de règlement n'a été faite qu'après la demande de pièces complémentaires.

Merci de vos commentaires

Par **youris**, le **05/02/2020** à **20:07**

bonjour,

la mairie n'est pas concernée par votre règlement de copropriété, son respect dépend du syndic et de votre assemblée générale.

la mairie peut se procurer ce document auprès du service de la publicité foncière.

voir ce lien: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2127>

salutations